

N° 25 – NOVEMBRE 2016

INFORMATIONS STATISTIQUES

REVENU BRUT DES PERSONNES PHYSIQUES ET REVENUS NON FISCALISÉS, EN 2013

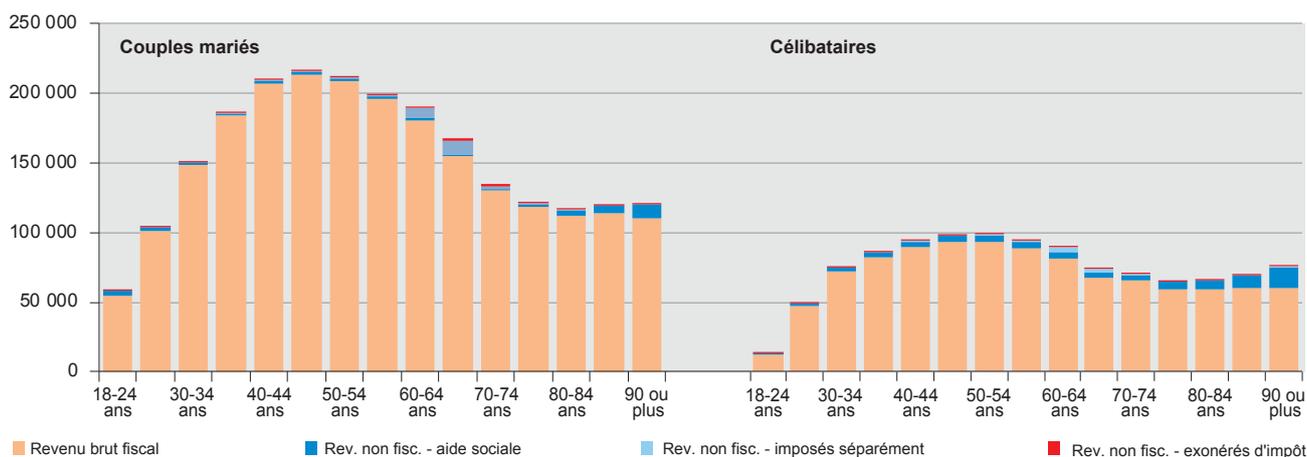
Dans la logique fiscale, le revenu brut (*revenu brut fiscal*), qui sert de base au calcul de l'impôt, ne comprend pas l'ensemble des revenus. Certains types de revenus sont en effet exclus (*revenus non fiscalisés*), soit parce qu'ils sont exonérés, soit parce qu'ils ont déjà été imposés séparément. L'addition de ces deux types de revenus constitue le *revenu brut total*.

Ensemble, les revenus non fiscalisés atteignent, en 2013, 1,090 milliard de francs (5 % du revenu brut total) et concernent plus de 38 000 contribuables, soit 17 % des contribuables imposés au barème ordinaire (IBO) ayant résidé dans le canton de Genève toute l'année. Les contribuables célibataires sont proportionnellement plus nombreux à mentionner des revenus non fiscalisés : 19 % d'entre eux sont concernés, contre 11 % des couples mariés.

Revenu annuel brut total moyen selon le type de contribuable et le type de revenu, par catégorie d'âges quinquennale, en 2013

En franc

Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

Source des données

Les données utilisées correspondent à la situation des taxations au 31 janvier 2016 pour l'année fiscale 2013. En raison du processus de taxation, qui prend plusieurs années pour notifier l'ensemble des contribuables, certains d'entre eux, en particulier ceux qui ont des revenus ou une fortune élevés, peuvent ne pas être inclus dans les résultats présentés ici.

Pour l'analyse des revenus, l'OCSTAT opère une sélection au sein de l'ensemble des contribuables communiqués par l'Administration fiscale cantonale. Ainsi, les contribuables n'ayant pas résidé l'année entière dans le canton, les couples mariés dont l'un des membres n'est pas assujéti à l'impôt et les contribuables taxés d'office ne sont pas pris en compte.

Définitions

Le *revenu brut fiscal pris en compte* se borne aux revenus fiscalisés. Certains revenus ne sont pas enregistrés dans celui-ci, à l'exemple des prestations complémentaires à l'AVS. Ainsi, les revenus « réels » des contribuables qui reçoivent ce type de prestations sont supérieurs au revenu brut fiscal. Par ailleurs, la valeur locative des immeubles occupés par leur propriétaire, qui correspond à un revenu « en nature », est comptabilisée dans le revenu brut fiscal.

Pour la première fois, en 2013, les *revenus non fiscalisés* peuvent être analysés. Ils sont inclus dans la déclaration fiscale car ils servent au calcul du revenu déterminant unifié (RDU), qui est en particulier utilisé pour établir le droit aux prestations sociales.

L'addition de ces deux types de revenus constitue le *revenu brut total*. Cet agrégat permet d'établir une image plus complète des revenus des contribuables du canton, notamment ceux des contribuables les moins aisés.

Les deux personnes qui composent un couple marié constituent un seul contribuable. Les autres personnes âgées de 18 ans ou plus (personnes célibataires, vivant en concubinage, veuves, divorcées ou séparées) sont dénommées ici « célibataires » par souci de simplicité.

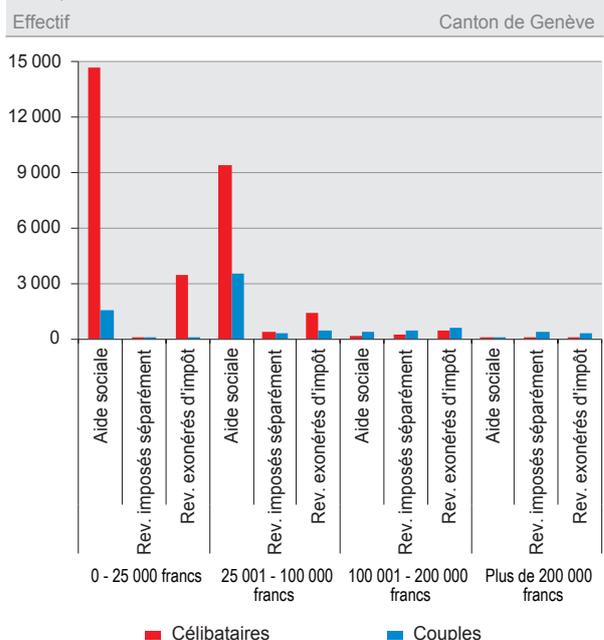
Portée des résultats

Le recours aux données fiscales pour analyser les revenus comporte des limites liées à la nature même de la source et aux définitions utilisées. Ainsi, la notion de contribuable, telle qu'utilisée dans la logique fiscale, est différente de la notion de ménage. Des contribuables dont le revenu est faible, voire nul, ne vivent pas nécessairement dans des ménages pauvres. Par exemple, un étudiant adulte vivant chez ses parents peut bénéficier d'un niveau de vie élevé tout en percevant un revenu nul sur le plan fiscal.

TROIS TYPES DE REVENUS NON FISCALISÉS

Deux tiers du montant total des revenus non fiscalisés, soit 725 millions de francs, représentent une forme d'aide sociale : il s'agit notamment des prestations complémentaires à l'AVS/AI (429 millions), des prestations de l'Hospice général, des allocations pour impotents et des prestations sociales de la Ville de Genève. Ces montants concernent 30 000 contribuables, principalement à bas revenus, et beaucoup plus souvent des célibataires que des couples mariés. En outre, la moyenne d'âge de ces bénéficiaires est relativement élevée, la plus grande part étant dédiée aux prestations complémentaires à l'AVS.

Contribuables déclarant des revenus non fiscalisés, selon le type de contribuable et le type de revenu, par classe de revenu brut fiscal, en 2013

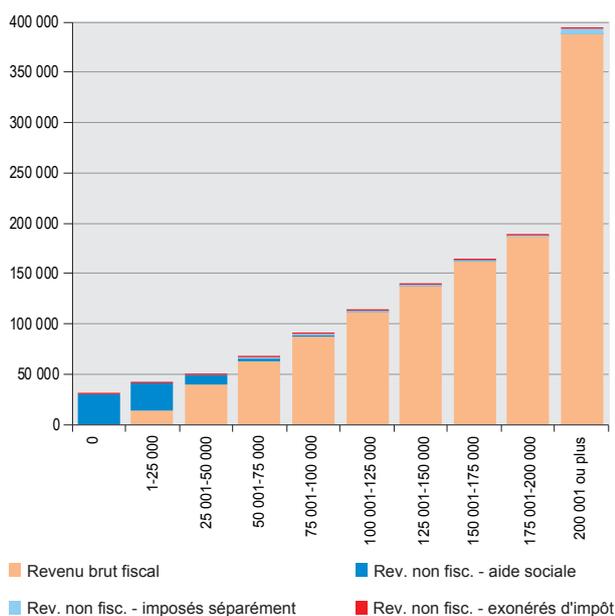


Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

Une autre part importante des revenus non fiscalisés (23 %, soit 250 millions de francs) concerne les revenus non réguliers qui ont déjà été imposés séparément. Il s'agit principalement de retraits de capitaux des 2^e et 3^e piliers, qui sont imposés au 1/5^e du barème d'imposition sur le revenu au moment du retrait, ou d'indemnités en capital. Ces montants sont souvent perçus à l'âge de la retraite. Contrairement aux aides sociales, les bénéficiaires sont des contribuables avec des revenus élevés et sont principalement des couples mariés. Seuls 2 000 contribuables sont concernés.

Revenu annuel brut total moyen des couples mariés selon le type de revenu, par classe de revenu brut fiscal, en 2013

En franc Canton de Genève



Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

Le reste des revenus non fiscalisés (11 %, soit 115 millions de francs) groupe d'autres catégories de revenus réguliers ou non réguliers qui sont exonérés de l'impôt sur le revenu. Parmi ces revenus, on mentionnera les versements provenant d'assurances de capitaux privées susceptibles de rachat, les pensions alimentaires perçues par des enfants majeurs, les allocations d'études, les bourses, les gains liés aux jeux de hasard, les versements à titre de réparation de tort moral ou encore la solde du service militaire. Les bénéficiaires de ces montants ont des profils nettement plus hétérogènes que les deux autres catégories. Ils peuvent appartenir à n'importe quelle catégorie d'âges et de revenus.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les informations sur les revenus et la fortune des ménages constituent un sous-domaine du domaine 20 *Situation économique et sociale de la population*. Les tableaux, cartes et graphiques, ainsi que la méthodologie sont accessibles à l'adresse Internet : http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=20_02

REVENU BRUT TOTAL

En additionnant les revenus non fiscalisés au revenu brut fiscal, le revenu annuel brut total médian – valeur pour laquelle la moitié des observations lui sont inférieures, l'autre moitié supérieures – s'établit, en 2013, à 128 029 francs pour les couples mariés. Le revenu brut fiscal lui est inférieur de 1,4 %. L'écart est plus important en bas de la distribution, la plus grande part des montants non fiscalisés bénéficiant aux personnes à faibles revenus. Ainsi, en prenant le premier quartile (Q1), qui correspond au 25 % des revenus les plus bas, le revenu brut fiscal est inférieur de 2,6 % au revenu brut total. En prenant les 10 % des revenus les plus bas, soit le premier décile (D1), la différence atteint - 10,5 %.

Quantiles du revenu annuel brut, selon le type de contribuable et le type de revenu, en 2013

Chiffres annuels, en franc Canton de Genève

	D1	Q1	Médiane	Q3	D9
Couples mariés					
Revenu brut total	57 216	84 067	128 029	199 327	317 442
Revenu brut fiscal	51 197	81 881	126 296	196 681	311 149
Différence, en % (1)	- 10,5	- 2,6	- 1,4	- 1,3	- 2,0
Célibataires					
Revenu brut total	2 579	26 664	51 844	86 300	126 022
Revenu brut fiscal	41	17 101	47 400	84 143	124 309
Différence, en % (1)	- 98,4	- 35,9	- 8,6	- 2,5	- 1,4

(1) Différence relative entre le revenu brut fiscal et le revenu brut total.

Source : Administration fiscale cantonale / OCSTAT

L'écart entre revenu brut fiscal et revenu brut total est davantage marqué pour les contribuables célibataires, qui sont plus nombreux que les couples mariés parmi les bénéficiaires des prestations d'aide sociale. Le revenu brut médian total des célibataires atteint ainsi 51 844 francs et le revenu brut fiscal lui est inférieur de 8,6 %. Au premier quartile, cette différence est de - 35,9 %.

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé

à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2016. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 25 – NOVEMBRE 2016

15.11.2016

